

# **05**

## **- RAPPORT -**

### **OBJET : AMENAGEMENT DU SECTEUR BOULEVARD DE TREVES – RUE DU GENERAL FOURNIER – BOULEVARD PAIXHANS**

Les friches militaires constituées par la caserne « Steinmetz », longeant le boulevard de Trèves, sont en cours de réhabilitation par « SAS Trèves Investissement ». La livraison des bâtiments situés à l'ouest de l'axe est prévue pour fin septembre 2009.

Parallèlement, l'ouverture d'un parking à vocation résidentielle de 410 places, en cours de construction derrière la « Maison du Bâtiment », est programmée pour novembre 2009.

Ces chantiers font partie d'un projet d'urbanisation plus global comprenant, dans une première phase :

- le réaménagement partiel, côté ouest, du boulevard de Trèves (RD1),
- la requalification de la Chaponrue afin de permettre la mise en valeur des anciens bâtiments militaires et de créer un vaste espace piéton au droit de cette zone d'activités,
- l'aménagement de la voie desservant le nouveau parking et le confortement de la liaison piétonne entre ce parking et la rue de la Basse Seille,
- la mise en sécurité de la rue du Général Fournier au droit des établissements scolaires,
- la réalisation, en aménagement provisoire, d'une percée à l'usage des piétons et des cyclistes entre le boulevard Paixhans et la rue du Général Fournier,
- et enfin, le traitement de l'espace naturel boisé situé entre la Seille et la voie ferrée, intégrant la transformation du cheminement piéton actuel en chemin mixte piétons-cycles.

.../...

La seconde phase consistera à réaliser le futur axe aménagé de transports en commun entre le boulevard de Trèves et la rue de la Basse Seille et portera sur :

- la modification de la rue du Général Fournier dans le prolongement de la Chaponrue,
- le percement d'une voie à double sens affectée aux transports en commun et aux cycles entre la rue du Général Fournier et le boulevard Paixhans,
- l'adaptation du carrefour au débouché du futur couloir-bus sur le boulevard Paixhans.

Cette opération est inscrite au programme bi-annuel d'investissement en 2010. L'avancement rapide des opérations immobilières précitées nécessite une anticipation des travaux de la première phase, estimés à 2 250 000 € TTC.

La seconde phase portant essentiellement sur la réalisation du futur axe aménagé de transports en commun, son financement sera assuré par la CA2M.

D'où la motion suivante :

**- MOTION -**

**OBJET : AMENAGEMENT DU SECTEUR BOULEVARD DE TREVES – RUE DU  
GENERAL FOURNIER – BOULEVARD PAIXHANS**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prise en son article 8,

**VU** le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,

**VU** le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26, 33 et 57 à 59,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de requalifier les espaces publics suite à la réhabilitation des anciens bâtiments militaires situés le long du boulevard de Trèves et à la construction d'un parc de stationnement résidentiel dans la rue du Général Fournier,

**DÉCIDE** de réaménager le boulevard de Trèves, la rue du Général Fournier, la Chaponrue ainsi que l'espace boisé pour un montant total estimé à 2 250 000 €,

**VOTE** un crédit d'égal montant, à financer par anticipation sur le Programme d'Investissement de l'année 2010,

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien la procédure de marché public menée par voie d'appel d'offres ouvert en vue de la réalisation de cette opération,

**DÉFÈRE** à la Commission d'appel d'offres, seule compétente, le soin de désigner l'attributaire des marchés correspondants,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces travaux, notamment les marchés après attribution par la Commission d'appel d'offres, ainsi que les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

.../...

**CONFIE** à Monsieur le Maire ou à son représentant le soin de signer toute convention ou document contractuel se rapportant à cette opération, notamment la convention à intervenir avec le Conseil Général de la Moselle afin d'organiser les conditions administratives, financières, techniques et de gestion ultérieure relatives à la réalisation des travaux touchant le boulevard de Trèves qui fait partie du réseau routier départemental (route départementale n° 1),

**SOLLICITE** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre,

**ORDONNE** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Pour le Maire,  
l'Adjoint Délégué :

Jacques TRON